



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 18 août 2025

CIRCULAIRE N°063/2025/FCF/SG/DC/CMS/DC/CCNI

Portant détermination des frais médicaux retenus pour la saison 2025 - 2026

- *Mesdames et Messieurs les Présidents des Clubs Professionnels (MTN Elite One, MTN ELITE Two et Guinness Super League)*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des Ligues Régionales et Départementales ;*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents des Clubs Amateurs.*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le cadre de la saison sportive 2025-2026, les montants des frais médicaux exigibles se présentent ainsi qu'il suit :

- *MTN Elite One et MTN Elite Two : 30.000 (trente mille) francs CFA ;*
- *Guinness Super League : 4000 (quatre mille) francs CFA ;*
- *Football Amateur : 2000 (deux mille) francs CFA.*

Les examens obligatoires retenus pour les joueurs professionnels masculins sont les suivants : Électrocardiogramme (ECG), Numération formule sanguine (NFS), Protéine C réactive (CRP).

Les frais d'examens médicaux seront versés directement à la structure médicale référente indiquée.

Je tiens la main ferme au respect scrupuleux des présentes prescriptions.

